

LA VÉRITÉ AVANT LA RÉCONCILIATION

— m i n o - p i m a t i s i w i n —



ILLUSTRATION : JORDAN STRANGER

GUIDE DE L'ENSEIGNANT

HISTOIRE
CANADA



Centre national pour la
vérité et la réconciliation
UNIVERSITÉ DU MANITOBA

Contenu

Avant-propos de Madelaine McCracken

Les collaborateurs

Les pensionnats et les droits de l'enfant

Faire entendre sa voix : S'impliquer dans des enjeux qui vous concernent directement!

Promesses de réconciliation : Exploration de la boîte de bois cintré de la Commission de vérité et réconciliation

Annexe I : La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Annexe II : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Annexe III : Campagne de médias sociaux – Modèle

Annexe IV : Objets de la boîte en bois cintré

Avant-propos de Madelaine McCracken

Chère enseignante, cher enseignant,

Le présent guide a été conçu pour accompagner la publication *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*, produite en collaboration par le Centre national pour la vérité et la réconciliation et la Société Histoire Canada. Grâce à la publication et au guide, les enseignants et les élèves exploreront leurs droits et leurs responsabilités pour mener une bonne vie.

Les enseignants peuvent également accéder aux publications et guides des années précédentes :

- [Écoutons les survivants](#) (2023)
- [Souvenons-nous des enfants](#) (2022)
- [La semaine de la vérité et de la réconciliation](#) (2021)
- [Chaque enfant compte](#) (2020)

L'enseignement entourant le traitement que le Canada réservait et réserve encore aujourd'hui aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis est un travail crucial et déterminant. Le contenu doit être présenté d'une manière qui est adaptée à l'âge des élèves et avec bienveillance. Les conversations devront tenir compte des préjudices causés par les pensionnats autochtones et le système de protection de l'enfance au Canada. Les enseignants doivent également examiner les conclusions du rapport final du Centre national pour la vérité et la réconciliation et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et veiller à enseigner l'histoire du Canada et du colonialisme actuel de manière sécurisante et concrète. Nous devons trouver un équilibre entre l'honnêteté et l'espoir, en précisant aux élèves que de nouvelles lois et de nouveaux comportements empêcheront qu'une situation comme celle des pensionnats ne se reproduise et que nous avons tous un rôle actif à jouer dans la réconciliation.

De nombreuses organisations représentant les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont donné des précisions sur la façon dont les enseignants peuvent accomplir ce travail efficacement. Le Centre national pour la vérité et la réconciliation et la Semaine de la vérité et de la réconciliation offrent des ressources et des possibilités d'apprentissage à des personnes de tous âges. La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (Caring Society) organise des campagnes et des événements menés par des jeunes, tels que *Le rêve de Shannen*, *Le principe de*

Jordan, [Je suis un témoin](#) et la *Journée Ayez un cœur*. La Société de soutien décrit les moyens par lesquels chacun peut agir aux côtés de [Spirit Bear](#), avec des ressources spécialement conçues pour les enseignants. Enfin, la Orange Shirt Society propose des ressources (en anglais uniquement) pour se renseigner sur le système des pensionnats autochtones et pour commémorer les enfants décédés et les survivants qui ont subi des pertes ou des traumatismes.

Ces ressources constituent une excellente première étape pour s'assurer que vos cours sont donnés de manière éthique et adaptée à l'âge des élèves. Les pratiques de l'enseignement éthique prévoient la création d'espaces éthiques. Ces espaces éthiques peuvent être instaurés dans votre classe en élaborant conjointement avec vos élèves une directive d'engagement dès le début de l'année. Les discussions entourant cet exercice devront porter sur la responsabilisation, le respect, la bienveillance, l'équité et la manière de prendre soin les uns des autres et des espaces que vous partagez. Elles peuvent également aborder la capacité des élèves à traiter de sujets importants de l'histoire du Canada (notamment les pensionnats autochtones) et la nécessité de s'assurer que les élèves autochtones, leurs tuteurs et leurs familles seront informés du moment où l'on abordera ces sujets afin qu'ils puissent prendre soin d'eux-mêmes de manière holistique. Pour en savoir plus sur les espaces éthiques et sur la manière de créer les vôtres avec vos élèves, consultez les travaux de Willie Ermine, Dwayne Donald et Marie Battiste. Il n'y a pas que les élèves qui apprennent tous les jours !

Pour donner un cours sur la perpétuation du colonialisme au Canada, il faut le faire d'une manière éthique, centrée sur l'enfant et tenant compte des traumatismes. **Si vous faites ce travail seul, vous faites fausse route.** Par conséquent, je vous invite à travailler avec l'équipe de l'éducation autochtone ou l'équipe d'enseignement à votre niveau de votre conseil scolaire afin de développer vos techniques pédagogiques et d'adopter une approche de l'enseignement qui rend honneur à vos compétences.

Ligne d'aide aux survivants des pensionnats 1-866-925-4419

Les collaborateurs

Madelaine McCracken (elle) est une Métisse de la rivière Rouge (ses familles portent les noms de Chartrand, Bruce, Pangman et Larance) d'origine écossaise/irlandaise. Elle est candidate au doctorat et professeure à temps partiel à l'Université d'Ottawa. À l'université, elle enseigne le cours *PED 3138 : First Nations, Métis, and Inuit Education : Historical Experiences and Contemporary Perspectives* aux étudiants en enseignement en Ontario. Son travail porte principalement sur les perspectives métisses dans la recherche sur l'éducation à la vérité et à la réconciliation, et sur la façon dont les droits, les perspectives et les valeurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis peuvent être représentés de manière respectueuse. Madelaine anime également le balado *Research Time*, qui vise à rendre la recherche accessible par le biais de conversations. Elle est passionnée par l'idée de faire entendre les diverses voix de la communauté pour favoriser la réconciliation. Pour en savoir plus sur le travail de Madelaine, suivez-la sur X (anciennement Twitter) et Instagram @EducateTheEarth.

Anne Tenning est membre de la Première Nation Stz'uminus, sur l'île de Vancouver. Elle est d'ascendance Salish de la Côte du côté de sa mère et d'ascendance européenne et japonaise du côté de son père. La mère d'Anne, Elizabeth Tenning, aujourd'hui décédée, a fréquenté le pensionnat de Kuper Island. Anne enseigne de la maternelle à la 12^e année en Colombie-Britannique depuis 24 ans, et se spécialise dans l'éducation autochtone. Elle a été enseignante au secondaire (SD44, SD61), directrice de district pour l'éducation autochtone (SD67, SD68, et SD83), et est actuellement la directrice principale du programme d'études pour le comité directeur de l'éducation des Premières Nations. Anne a récemment commencé un doctorat à l'Université de la Colombie-Britannique – Okanagan, en septembre. Elle prévoit orienter ses recherches sur les expériences des dirigeants des Premières Nations dans le système d'éducation publique, de la maternelle à la 12^e année. Vous trouverez son site Web personnel à annetenning.com.

Tara Jacklin (lel) est une pionnière blanche de l'Alberta. Tara est titulaire d'une maîtrise en histoire publique de l'Université Western et est la boursière Nobleman 2024 de la Société Histoire Canada. lel se spécialise dans les possibilités éducatives interactives par le biais d'expositions et de programmes publics. On peut consulter son portfolio sur le site tdjacklin.ca.

Leçon : Les pensionnats et les droits de l'enfant

Par Anne Tenning

Aperçu de la leçon :

Les élèves se familiarisent avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE). Ils découvrent les pensionnats à travers des récits adaptés à leur âge et s'interrogent sur les droits dont les enfants ont été privés dans le cadre de ce système.

Niveaux : De la 3^e à la 6^e année

Résultats pédagogiques :

L'élève devra :

- se familiariser avec les droits énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) ;
- faire la différence entre un droit respecté et un droit refusé ou enfreint ;
- cerner, dans la littérature sur les pensionnats, des cas où les droits des enfants ont été bafoués ;
- s'interroger sur l'impact de ces violations sur les enfants, leurs familles et leurs communautés ;
- réfléchir à ses responsabilités et à la possibilité de faire respecter ses propres droits, ainsi que les droits des autres enfants, en particulier les droits des enfants autochtones au Canada.

Ressources :

- [La vérité avant la réconciliation - Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie](#), 2024.
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ([texte intégral](#))
- La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ([version adaptée pour les enfants](#))
- [Le rêve de Shannen](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Le principe de Jordan](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Chronologie des pensionnats](#) – Centre national pour la vérité et la réconciliation
- Le code de conduite de votre école ou de votre division scolaire, ou tout autre document similaire décrivant les droits et les responsabilités (facultatif).

Contexte :

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) est un traité international qui énonce les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants. Adoptée par les Nations Unies en 1990, la Convention reconnaît les enfants comme des individus ayant leurs propres droits, et non simplement comme des personnes à la charge de leurs parents.

La CNUDE couvre un large éventail de droits, notamment le droit à l'éducation, aux soins de santé, à la protection contre les abus et l'exploitation, et le droit de participer à des activités culturelles et récréatives.

Le Canada a signé la CNUDE en 1991, s'engageant à respecter et à mettre en œuvre les droits des enfants tels qu'ils sont décrits dans la Convention. Toutefois, le Canada a été critiqué pour ne pas avoir entièrement réglé les problèmes liés aux enfants autochtones, aux enfants pauvres et aux enfants ayant des démêlés avec le système de justice pénale.

Activité de la leçon :

ACTIVATION

En classe, lisez le message des aînés Harry Bone et Florence Paynter, pages 4-5 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*. Expliquez que, dans ce message, les aînés nous ont transmis un enseignement important. Demandez aux élèves de réfléchir à la signification de *Mino-pimatisiwin* et à ce que cela pourrait signifier pour eux de suivre le bon chemin.

Demandez aux élèves de lire la page 10 de *Mino-pimatisiwin* et animez une conversation sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE).

Lancez un remue-méninges sur les droits dont tous les enfants devraient bénéficier, selon vous. Distribuez un exemplaire de la version adaptée aux enfants de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de l'UNICEF. Demandez aux élèves de déterminer combien de droits identifiés lors de votre séance de remue-méninges figurent sur cette liste.

ACQUISITION

Attribuez un ou deux articles de la CNUDE à chaque élève ou groupe et demandez-leur de remplacer la formulation par une phrase commençant par « Je » (par exemple, « J'ai le droit de... »). Nous avons suggéré quelques exemples à **l'annexe I**

qui pourraient être pertinents et accessibles pour les jeunes apprenants. Les élèves peuvent transformer leur déclaration en affiche ou en diaporama, en y ajoutant leurs propres dessins ou images. L'enseignant peut d'abord créer quelques exemples et les présenter à la classe.

- Discutez de ces articles avec vos élèves. Les ont-ils tous bien compris ?
- En classe, pensez à des moments où vous avez vu le droit d'un enfant être protégé ou ne pas être respecté. Il peut s'agir d'un exemple fictif tiré d'une histoire ou d'un film. Dirigez une conversation pour expliquer la différence entre un droit défendu et un droit bafoué. Encouragez les élèves à exprimer leurs sentiments et à prêter attention au rôle des adultes dans chaque exemple.

Donnez des renseignements adaptés à l'âge des participants sur l'histoire du système canadien des pensionnats. Voici quelques points clés :

- Les pensionnats étaient des institutions mandatées par le gouvernement et l'Église pour éduquer les enfants autochtones ; ils ont été actifs de 1831 à 1996 et créés dans un but d'assimilation culturelle.
- Dans tout le pays, des enfants autochtones ont été arrachés à leur famille pour être placés dans ces pensionnats.
- De nombreux enfants ont souffert d'abus, de négligence, de malnutrition et de maladies.
- Les enfants n'étaient pas autorisés à parler leur propre langue ou à observer leurs traditions culturelles.
- En 2015, la Commission de vérité et de réconciliation du Canada a publié son rapport final et recommandé 94 appels à l'action pour favoriser la réconciliation.

MISE EN APPLICATION

Expliquez aux élèves que la CNUDE a été créée après la mise en place des pensionnats au Canada. Vous pouvez consulter l'échelle chronologique fournie par le Centre national pour la vérité et la réconciliation et montrer où se situe la CNUDE.

Nous reconnaissons que cette activité nécessite d'interpréter un événement historique à partir d'un point de vue moderne. Nous examinons les pensionnats, qui ont existé dans le passé, à travers nos « lunettes » actuelles et à la lumière de notre compréhension de la CNUDE et des idées et objectifs racistes sur lesquels reposaient ces institutions. Nos idées sur les droits de la personne ont évolué depuis la création

du système des pensionnats, en grande partie grâce aux interventions des personnes qui se sont efforcées de dénoncer le système et d'apporter des changements. Il est important de comprendre et de reconnaître les injustices du passé afin d'éviter que des erreurs similaires ne se reproduisent à l'avenir.

Divisez la classe en petits groupes et donnez à chacun un livre adapté à son âge sur les pensionnats (vous trouverez ci-dessous une liste de suggestions). Pendant que chaque groupe lit son histoire, demandez aux élèves de noter dans un tableau les droits de l'enfant qui ont été bafoués, tel que raconté dans l'histoire. Encouragez les élèves à chercher également des exemples où les droits de l'enfant ont été respectés ou protégés (par la famille de l'enfant, par exemple, et seulement si c'est le cas).

- Demandez aux groupes de présenter leurs conclusions à l'ensemble de la classe.
- Animez une discussion avec les élèves. Expliquez-leur que même si les histoires sont des œuvres de fiction, elles sont basées sur des expériences et des événements réels. En pensant aux enfants qui ont fréquenté les pensionnats, quels auraient été, selon vous, les effets de la négation de leurs droits sur eux, sur leur famille et sur leur communauté ?

Demandez aux élèves de relire le message des aînés aux pages 4 et 5 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*.

- Demandez aux élèves en quoi le concept de *Mino-pimatisiwin* est pertinent pour comprendre et défendre les droits des enfants.
- Demandez aux élèves de revenir aux articles de la CNUDE qu'ils ont étudiés au début de la leçon.
- Demandez aux élèves de créer une nouvelle affiche intitulée « Mino-pimatisiwin », avec une image montrant comment ils peuvent défendre les droits des enfants au Canada.

Activité d'enrichissement :

- Que font les peuples, les familles, les communautés et les organisations autochtones pour guérir des traumatismes des pensionnats ?
- Comment les peuples autochtones se battent-ils pour mieux protéger les droits des enfants ? (par exemple, *Le rêve de Shannen*)

- Cernez les droits dont vous bénéficiez dans votre école et dans votre communauté en examinant des directives et consignes, comme le code de conduite. Transformez ces déclarations en phrases au « je » (par exemple, « En tant qu'élève de cette école, j'ai le droit de... » ou « En tant qu'enfant de cette communauté, j'ai le droit de... »); énoncez les mesures que vous pourriez prendre si l'un de vos droits était bafoué.
- Recherchez des endroits dans le monde où les droits de l'enfant ne sont pas protégés. Que pouvez-vous faire pour les aider ou sensibiliser la population? Veillez à faire ce travail avec vos élèves et assurez-vous de leur transmettre des renseignements adaptés à leur âge, car certains contenus peuvent être perturbants.

Publications suggérées sur les pensionnats :

Élémentaire (4 ans et plus) :

- *Shi-shi-etko et Pirogue de Shin-chi* par Nicola I. Campbell
- *Le chandail orange* de Phyllis par Phyllis Webstad
- *Quand on était seuls* par David A. Robertson

Intermédiaire (7 ans et plus) :

- *Les bas du pensionnat* par Christy Jordan-Fenton et Margaret Pokiak-Fenton
- *Je ne suis pas un numéro* par Jenny Kay Dupuis et Kathy Kacer
- *Quand j'avais huit ans* par Christy Jordan-Fenton et Margaret Pokiak-Fenton
- *Les mots volés* par Melanie Florence
- *Tant que couleront les rivières* par Larry Loyie

Secondaire (14 ans et plus) :

- *Cheval indien* par Richard Wagamese
- *Kukum* par Michel Jean
- *Le vent en parle encore* par Michel Jean
- *Shuni* par Naomi Fontaine
- *Le Pensionnat : une histoire vécue par plus de 150 000 jeunes autochtones* par Michel Noël

- *Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec : le rôle déterminant des pères oblats* par Henri Goulet
- *La blessure qui dormait à poings fermés : l'héritage des pensionnats autochtones au Québec* par Marie-Pierre Bousquet et Karl S. Hele
- *Ni kistisin / Je me souviens* par Édouard Itual Germain
- *KA PI ICITA8ATC - Ce qu'ils ont fait : parcours de 17 élèves du pensionnat autochtone de Saint-Marc-de-Figuery* par Bruno Sioui et coll.

Leçon : Faire entendre sa voix : S'impliquer dans des enjeux qui vous concernent directement!

Par Madelaine McCracken

Aperçu de la leçon :

Ce plan de cours en plusieurs parties aidera les élèves à comprendre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et à se pencher sur les injustices historiques et contemporaines à l'encontre des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Les élèves participeront à des activités qui les encourageront à réfléchir à la façon dont le gouvernement traite les peuples autochtones, à s'informer sur les mouvements dirigés par des Autochtones et à agir en faveur de la réconciliation.

Niveaux : De la 6^e à la 10^e année (sec. 4)

Résultats pédagogiques :

Pour l'élève :

- Comprendre les responsabilités et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA ou la Déclaration).
- S'informer sur les injustices historiques et contemporaines dont sont victimes les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada.
- Déterminer si le gouvernement du Canada traite équitablement les Premières Nations, les Inuits et les Métis.
- Se demander dans quelle mesure le gouvernement du Canada s'est attaqué aux injustices passées et/ou actuelles à l'encontre des peuples autochtones? Quels ont été les résultats de ces efforts?
- Découvrir les mouvements dirigés par les Autochtones au Canada et la manière dont les élèves peuvent y participer.

Pour l'enseignant :

- Apprendre aux côtés de leurs élèves et les laisser prendre l'initiative de s'impliquer dans des enjeux qui les concernent.
- S'ils ne connaissent pas la réponse à une question, veiller à ce qu'ils effectuent des recherches sérieuses ou s'adressent à l'équipe de l'éducation autochtone de leur conseil scolaire ou à d'autres collègues expérimentés et bien informés au sein de leur communauté d'apprentissage.

- Animer les conversations en tenant compte des traumatismes et envisager des techniques pédagogiques holistiques tout au long de l'enseignement de la leçon et par la suite.

Ressources :

- [La vérité avant la réconciliation - Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie](#), 2024.
- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)
- [Le rêve de Shannen](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Le principe de Jordan](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Chronologie des pensionnats](#) – Centre national pour la vérité et la réconciliation

Contexte :

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 septembre 2007. La DNUDPA est un cadre qui reconnaît les droits des peuples autochtones du monde entier, notamment le droit à l'autodétermination, à la préservation de la culture, à l'éducation, à la santé et à la terre. La Déclaration établit un cadre universel pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones.

Dans son rapport de 2015, la Commission de vérité et réconciliation a placé la Déclaration au cœur des 10 principes de réconciliation, qualifiant la DNUDPA de « cadre pour la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société ».

Le gouvernement du Canada s'est d'abord opposé à la Déclaration, mais l'a finalement approuvée en 2010 en tant que document d'orientation. En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il soutenait pleinement la Déclaration et s'est engagé à la mettre en œuvre. En 2021, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui a lancé le processus visant à harmoniser les lois et les politiques canadiennes avec les principes de la DNUDPA. Toutefois, la mise en œuvre de la DNUDPA au Canada reste un processus complexe et continu.

Activité de la leçon :

LEÇON 1

Cette leçon est une introduction aux droits de la personne et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Les élèves effectueront des recherches et en apprendront davantage sur les droits que protège cet accord international.

- Présentez cette définition des droits de la personne à vos élèves : **Les droits de la personne sont les droits et les libertés dont jouissent tous les êtres humains. Ils peuvent être considérés comme des règles qui encadrent la manière dont nous devons nous traiter les uns les autres. Les droits de la personne permettent d'assurer la sécurité des personnes et de veiller à ce que tout le monde soit traité équitablement.**
- Expliquez aux élèves que si les droits de la personne ont toujours existé, ils n'ont pas toujours été protégés. Cependant, depuis la Seconde Guerre mondiale, des lois importantes et des accords internationaux ont été adoptés pour protéger les droits de la personne. Outre la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (DUDH), il existe également la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1990 (CNUDE) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 (DNUDPA).

Demandez aux élèves de lire un texte au sujet de la DNUDPA aux pages 18-19 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*.

- Lancez une conversation avec les élèves pour leur faire comprendre comment ils peuvent honorer ce qui est exposé dans la DNUDPA. Expliquez-leur certains des droits protégés par la DNUDPA – nous vous en proposons quelques-uns à **l'annexe II**, mais vous pouvez prolonger ou condenser cette liste en fonction de vos élèves.
- Pour chaque article de la DNUDPA, expliquez ce qu'il signifie et lancez une séance de remue-méninges avec vos élèves pour trouver des exemples d'observation de ce droit au Canada. Vous pouvez rendre cette conversation plus stimulante en créant avec eux une carte conceptuelle des différents droits qu'ils découvrent, accompagnés d'exemples de ce que ces droits signifient et de définitions des mots nouveaux.

LEÇON 2

Dans cette leçon, les élèves comprennent que les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis n'ont pas toujours été respectés et honorés au Canada. Ils découvriront des exemples passés et actuels de traitements injustes à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ils découvriront également des personnages exemplaires qui se sont attachés à faire appliquer et respecter les droits des Autochtones au Canada.

- Demandez aux élèves de regarder leurs cartes conceptuelles et rappelez-leur ce qu'ils ont appris sur les droits de la personne.
- Expliquez que les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis n'ont pas toujours été respectés au Canada. Individuellement ou en classe, demandez aux élèves de lire les pages 11 et 16 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*, qui donnent des exemples de moments où ces droits n'ont pas été protégés, ainsi que des efforts qui ont été déployés depuis pour garantir la protection de ces droits.
- Discutez avec les élèves des violations historiques et contemporaines des droits des peuples autochtones au Canada. Ils peuvent citer des exemples tirés de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie* ou d'autres exemples dont ils ont pris connaissance précédemment ou sur lesquels ils ont effectué des recherches dans le cadre de cette activité. Demandez aux élèves de relier chaque exemple à un article spécifique de la DNUDPA.
- Lancez une conversation avec les élèves sur la signification historique de la DNUDPA. Vous souhaitez peut-être faire des recherches supplémentaires avec vos élèves pour explorer l'une des questions suivantes :
 - Pourquoi la DNUDPA était-elle nécessaire pour les peuples autochtones du monde entier et du Canada ?
 - Pourquoi le Canada a-t-il initialement rejeté la DNUDPA ? Quels événements ou quelles influences ont eu le plus grand impact sur la décision du gouvernement fédéral d'adopter la Déclaration ?
 - Quels sont les articles qui, selon vous, auront le plus grand impact sur les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada ?

LEÇON 3

Dans cette leçon, les élèves découvriront les mouvements qui défendent les droits des enfants autochtones et réfléchiront à la manière dont ils peuvent agir contre diverses formes de discrimination.

- Faites savoir aux élèves que malgré les exemples passés et présents de violation des droits des peuples autochtones, il y a aussi beaucoup de personnes et de groupes qui dénoncent ces injustices et s'efforcent de faire changer les choses. Les élèves peuvent en découvrir certains dans *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*.
- Présentez les vidéos et ressources suivantes à vos élèves pour qu'ils découvrent comment d'autres personnes interviennent au Canada :
 - Geneviève Albert et Kim O'Bomsawin souhaitent créer des ponts entre les Autochtones et non-Autochtones. ([Vidéo - Rad](#))
 - Jonathan Lainey, Constant Awashish, Mélissa Mollen Dupuis et Natasha Kanapé Fontaine répondent à des questions et exposent des réalités autochtones. ([Vidéo - Rad](#))
 - Hayden Ouellette et Ryder Cote réfléchissent à quelle place veulent occuper les jeunes Autochtones dans la société de demain? ([Vidéo - Espaces autochtones](#))
 - Corpus regroupant des vidéos créées par Mélissa Mollen Dupuis et qui abordent des enjeux autochtones actuels ([Vidéos - Parole autochtone](#))
 - Des histoires inspirantes de jeunes Autochtones ([Portraits/articles - Espaces autochtones](#))

Comme indiqué dans l'introduction de ce guide, certaines des vidéos/ressources abordent des sujets parfois lourds : assurez-vous que les élèves autochtones de votre classe sont bien accompagnés. Consultez l'équipe de l'éducation autochtone au sein de votre conseil scolaire pour savoir comment vous y prendre adéquatement.

Après avoir présenté les vidéos et les ressources à vos élèves, animez une discussion avec l'ensemble de la classe. Vous pouvez explorer les questions suivantes. La réponse à certaines d'entre elles peut nécessiter des recherches supplémentaires :

- Quel est l'objet du mouvement? Quel droit est protégé? Qui est concerné? Quel est son message? Que ressentez-vous?
- Comment cet enjeu met-il en évidence le traitement injuste des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada?
- Comment les différents niveaux de gouvernement ont-ils réagi à ces mouvements? Leurs actions ont-elles été suffisantes?

- Comment les particuliers peuvent-ils lutter contre la discrimination à l'encontre des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada ?

Terminez la conversation en soulignant les principaux enseignements tirés de ces échanges.

- Après avoir pris connaissance de différents exemples de mouvements au Canada, demandez à vos élèves de déterminer, sous forme de liste, les différentes façons dont les gens peuvent agir en posant la question suivante : « En quoi consiste une action/intervention ? » Les réponses peuvent inclure :
 - Écouter des discours, assister à des présentations ou entendre des témoignages.
 - Éduquer les autres ; transmettre ses connaissances aux amis, aux parents et à la communauté scolaire.
 - Assister à des manifestations culturelles autochtones ou visiter des musées gérés par des Autochtones.
 - Participer à des mouvements (en ligne ou en personne), téléphoner ou écrire des lettres aux élus/décideurs au Canada et dans le monde.
 - Faire des dons à des organisations caritatives ou à des organisations autochtones.
- Demandez aux élèves de réfléchir aux actions qui ont le plus d'impact et qui sont les plus significatives. Quelles sont les actions considérées comme étant passives et nécessitant une moins forte mobilisation ? Pourquoi ? Demandez aux élèves d'établir des critères d'évaluation de ces actions et de les classer de la moins efficace à la plus efficace.

LEÇON 4

Maintenant que les élèves en savent plus sur la DNUDPA et les droits des peuples autochtones au Canada, ils peuvent s'exercer à s'impliquer dans des dossiers qui les concernent. Vous pouvez continuer à explorer les mouvements de jeunes présentés plus haut ou étudier d'autres questions urgentes au Canada, telles que (mais sans s'y limiter) les revendications territoriales, l'extraction des ressources, les enfants autochtones pris en charge ou la revitalisation des langues.

Pour commencer, lisez à voix haute le message de Harry Bone et Florence Paynter, pages 4-5 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*. Dans ce message, les aînés nous

transmettent un enseignement important. Demandez aux élèves de réfléchir à la signification de *Mino-pimatisiwin* et à la façon dont ils peuvent suivre le bon chemin en favorisant la réconciliation au Canada.

- Demandez à vos élèves de former des groupes de trois ou quatre et de choisir, parmi les mouvements évoqués, celui auquel ils souhaitent participer. Plusieurs groupes peuvent travailler sur le même mouvement, honorant ainsi l'esprit de *Mino-pimatisiwin*.
- Demandez aux élèves de décider quels articles de la DNUDPA seront mis en valeur par le mouvement qu'ils ont sélectionné. (Encouragez les élèves à limiter leur sélection à cinq articles – même si nous aimerions tous les aborder, cela risque d'être difficile !)
- Maintenant que les élèves ont sélectionné les articles pertinents, il est temps pour eux de faire des recherches sur leur mouvement. Les élèves seront invités à répondre aux questions suivantes dans le cadre de leurs recherches :
 - De quel enjeu ou problème est-il question ? Quel est le contexte historique de cet enjeu ou de ce problème ?
 - Quel est l'objectif du mouvement ?
 - Qui sont les leaders du mouvement ? Y a-t-il une participation des jeunes ?
 - Qui sont les personnes, les organisations ou les gouvernements de qui relève ce problème ?
 - Quels sont les moyens par lesquels chaque personne vivant au Canada peut faire une différence et agir en faveur de ce mouvement ?
 - Quels sont les moyens que nous avons choisis pour participer à ce mouvement ?
- Une fois que les élèves ont répondu aux questions, ils peuvent utiliser ce qu'ils ont appris de nombreuses façons, par exemple, en créant un balado ou une vidéo, en produisant un message d'intérêt public, en créant un modèle de lettre que d'autres pourront signer et envoyer à leurs élus/décideurs, en élaborant des affiches pour leur école ou leur communauté, en interprétant une chanson ou en rédigeant un rapport à distribuer à leurs camarades ou à envoyer à des groupes influents. Vous pouvez également utiliser le modèle de **l'annexe III** ci-dessous pour créer une campagne dans les médias sociaux.

- Chaque campagne doit comprendre les éléments suivants :
 - Introduction au problème ou à l'enjeu, y compris des informations spécifiques, un contexte historique et des données ou statistiques convaincantes.
 - Un lien avec les articles pertinents de la DNUDPA.
 - Un message clair sur la façon dont les gens peuvent s'impliquer et faire une différence en faveur de la réconciliation.
 - Comment ils honorent le concept de *Mino-pimatisiwin* dans leurs efforts et comment ils prévoient honorer *Mino-pimatisiwin* chaque jour.

Évaluation :

Les enseignants peuvent préparer une évaluation sommative pour ce travail collectif. Nous vous encourageons à cocréer des grilles d'évaluation avec vos élèves, car cette approche reflète les principes de l'espace éthique que vous avez créé avec eux. Pour ce faire, consacrez un cours complet à discuter avec vos élèves de ce qui constitue un apprentissage réussi. Les évaluations peuvent également changer en fonction des travaux que les élèves décident de réaliser, ce qui favorise également la différenciation. Assurez-vous de collaborer avec vos élèves afin de cocréer ces grilles d'évaluation de la bonne façon !

Enrichissement :

Dans le cadre d'une participation collective, les élèves peuvent organiser une assemblée scolaire (à l'instar de la [Journée Ayez un cœur](#)). Demandez aux élèves de transmettre ce qu'ils ont appris et d'expliquer comment l'ensemble de l'école peut agir de concert.

Déclaration finale de l'autrice :

Les enseignants et les élèves doivent utiliser des ressources autochtones ou créées en collaboration, ou s'assurer qu'ils travaillent avec les équipes de l'éducation autochtone de leurs conseils scolaires lorsqu'ils abordent ces sujets. Comme nous l'avons déjà mentionné, *si vous faites ce travail seul, vous faites fausse route!* Tendez la main à d'autres personnes au besoin et sachez que vous n'êtes jamais seul. Dans le cadre de cette expérience, les élèves apprendront que leur voix doit être entendue et qu'elle PEUT l'être! Utilisez cette leçon parallèlement à d'autres conversations avec vos élèves. Nous vous encourageons également à demander à vos élèves s'ils souhaitent créer un club de justice sociale afin de poursuivre ces échanges et de responsabiliser la communauté scolaire. La participation à ces mouvements doit être permanente, car le travail de réconciliation est quotidien.

Leçon : Promesses de réconciliation : Exploration de la boîte de bois cintré de la Commission de vérité et réconciliation

Par Tara Jacklin

Aperçu de la leçon :

Les élèves découvriront la Commission de vérité et réconciliation du Canada et étudieront les objets déposés dans la boîte de bois cintré dans le cadre de rassemblements nationaux en tant qu'engagement en faveur de la réconciliation. Les élèves examineront comment ces objets sont liés à notre responsabilité de défendre les droits de la personne, en particulier la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les élèves réfléchiront à leur propre promesse de réconciliation.

Cette action est une manière d'exprimer sa compréhension du rôle de chacun dans la réconciliation, une approche qui est plus efficace dans un contexte plus vaste. Nous encourageons les enseignants à aider les élèves à trouver des actions réalisables pour défendre les droits de la personne et à réfléchir régulièrement à leurs engagements.

Niveaux : Adaptable de la 5^e à la 12^e année

Résultats pédagogiques :

Pour les élèves :

- Comprendre l'objectif et l'importance de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada.
- Découvrir les objets placés dans la boîte de bois cintré lors de rassemblements nationaux.
- Découvrir divers acteurs individuels et organisationnels qui œuvrent pour les droits de la personne et comprendre qu'il existe de nombreuses façons de faire respecter et de défendre les droits de la personne.
- Formuler un engagement personnel en faveur de la réconciliation et réfléchir à cet engagement de manière continue.

Ressources :

- [*La vérité avant la réconciliation - Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*, 2024.](#)
- [*Rapports de la Commission de vérité et réconciliation*](#), Centre national pour la vérité et la réconciliation
- [*La boîte en bois cintré*](#), Centre national pour la vérité et la réconciliation

- [Concours « Imaginez le Canada »](#), Centre national pour la vérité et la réconciliation
- [Journée Ayez un cœur](#), Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Projet de cœur](#)

Contexte :

La Commission de vérité et réconciliation (CVR) a été créée en 2007 à la suite de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, résultant d'un recours collectif réglé entre les survivants, le gouvernement du Canada, des représentants de l'Assemblée des Premières Nations et des Inuits et les organismes religieux qui administraient les pensionnats. Cette convention prévoyait le versement d'une indemnité aux survivants et la création de fonds destinés à financer des activités éducatives et commémoratives et à apporter un soutien émotionnel et psychologique aux survivants. La CVR a été créée dans le cadre de ce règlement pour documenter l'histoire et le legs du système des pensionnats, principalement par le biais des témoignages des survivants. Pendant six ans, la CVR a parcouru le pays et recueilli les témoignages de plus de 6 500 personnes. En 2015, la CVR a publié son rapport final, qui contient 94 recommandations visant à faire progresser la réconciliation au Canada. Le rapport de 2015 et les rapports complémentaires sont accessibles sur le site Web du Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR).

Lors des événements nationaux de la CVR, des personnes et des organisations ont été invitées à déposer un objet dans une boîte en bois cintré, créée pour la CVR, en tant que symbole personnel de leur engagement en faveur de la réconciliation. Des centaines de personnes et d'organisations ont participé à cette initiative, notamment des survivants, de toutes générations, des organismes gouvernementaux, des organisations culturelles, des organisations religieuses, des universités, des organismes à but non lucratif et bien d'autres encore.

« Ce qui se trouve dans cette boîte, ce sont des promesses profondes et sincères de faire de ce pays un endroit meilleur et de réparer les erreurs du passé », a expliqué Ry Moran dans un article de la CBC en 2015, alors qu'il était directeur de la collecte des témoignages pour la Commission de vérité et réconciliation.

Les boîtes en bois cintré font partie de l'artisanat des Premières Nations de la côte Ouest de l'Amérique du Nord. Une seule pièce de bois est assouplie à la vapeur et pliée pour lui donner une forme. Les boîtes sont utilisées pour le stockage, les cérémonies et même pour la cuisine. La boîte en bois cintré de la CVR a une fonction cérémonielle. Voici comment la CNVR la décrit :

« La boîte en bois cintré se veut un hommage permanent à l'ensemble des survivantes et des survivants des pensionnats autochtones. Cette boîte sacrée et les objets de cette collection constituent des symboles très personnels de ce qu'ont vécu les anciens élèves des pensionnats autochtones... Commandée par la CNVR en 2009, la boîte en bois cintré a voyagé avec la CNVR aux huit événements nationaux tenus partout au Canada, où les gens ont pu y déposer des effets personnels – un symbole de leur cheminement vers la guérison et la réconciliation. »

L'artiste Luke Marston, un Salish de la Côte, de la Première nation Stz'uminus (Chemainus), a sculpté la boîte en bois cintré. Pour ce faire, il a étuvé, plié et sculpté la boîte à partir d'un seul morceau de cèdre rouge. Les styles artistiques et illustrations de la boîte en bois cintré représentent l'imagerie des différentes Premières Nations, des Inuits et des Métis.

La CNVR a produit des versions numériques des objets déposés dans la boîte en bois cintré. Vous les trouverez sur le site archives.nctr.ca.

Activités de la leçon :

Cette leçon est optimale lorsque les élèves ont une bonne compréhension de l'histoire et du legs du système des pensionnats autochtones au Canada et lorsqu'ils savent comment ils peuvent agir aujourd'hui en faveur de la réconciliation. Les élèves doivent comprendre la responsabilité individuelle et collective qui incombe à tous les habitants du Canada de remédier aux injustices du passé et d'établir des relations respectueuses entre les Autochtones et les non-Autochtones dans ce pays. Les élèves doivent également avoir une bonne compréhension des droits de la personne et des concepts qui sous-tendent la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Présentation de la boîte en bois cintré

Demandez aux élèves de lire les pages 13 et 14 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie* pour en savoir plus sur la boîte en bois cintré. Le Musée canadien pour les droits de la personne propose une version interactive de la boîte en bois cintré sur son application, que vous pouvez télécharger et montrer aux élèves.

Diffusez un extrait d'une entrevue de l'artiste Luke Marston expliquant l'imagerie de la boîte à partir du site Web de la CNVR. Demandez aux élèves d'explorer les photos de la boîte, à la recherche des images et du symbolisme dont parle Marston dans son entrevue.

À l'intérieur de la boîte en bois cintré

En classe, explorez certains objets qui ont été placés dans la boîte. Vous pouvez explorer l'ensemble de la collection sur le site Web de la CNVR, ou commencer par les objets suggérés à **l'annexe IV**. Cliquez sur les noms des objets pour obtenir plus d'information dans le catalogue des archives. Vous pouvez également rechercher dans la base de données de la CNVR une expression de réconciliation provenant d'une ville, d'une communauté ou d'une organisation qui s'inscrit dans votre contexte local. Examinez ensemble son contenu et réfléchissez aux questions ci-dessous.

Les objets placés dans la boîte en bois cintré ont tous une profonde signification. Ces objets sont des engagements personnels et représentent l'histoire, la culture et l'expérience des personnes et des communautés qui les ont déposés. Il est important de se rappeler que leur signification n'est ni fixe ni universelle. Au contraire, cette signification est façonnée par leurs propriétaires et les cultures auxquelles ils appartiennent, et ces objets ne doivent pas être reproduits.

Les éléments mis en évidence à **l'annexe IV** représentent des engagements en faveur du respect des droits de la personne et des droits des Autochtones au Canada. Ils peuvent être utilisés pour susciter des conversations sur la réconciliation et sur la façon dont chacun peut jouer un rôle dans le respect des droits de la personne.

En explorant ces objets, demandez aux élèves de réfléchir à certaines des questions suivantes :

- Quel est cet objet ? Que pouvez-vous découvrir sur la personne ou l'organisation qui l'a offert ?
- Que ressentez-vous face à cet objet et pourquoi ?
- Quel est le lien entre cet objet et les droits de la personne ? Les droits des Autochtones ? Les droits de l'enfant ?
- Quel est le lien entre cet objet et notre responsabilité en matière de respect et de défense des droits de la personne ? Pouvez-vous établir des liens avec des articles spécifiques de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ou de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ?
- Qui est responsable du respect et de la protection des droits de la personne ? Quels types d'actions peuvent être menées pour protéger les droits de la personne ? Qui peut mener de telles actions ?
- Que pourriez vous apprendre sur les progrès de cet engagement, le cas échéant ?

L'avenir de la boîte en bois cintré

La CNVR précise que le dépôt d'un objet dans la boîte en bois cintré est une cérémonie sacrée au cours de laquelle une personne s'engage à poursuivre le processus de réconciliation.

Pour honorer respectueusement le legs de la boîte en bois cintré, demandez aux élèves de penser à un objet qui reflète leur engagement en faveur de la réconciliation et de l'action personnelle. Il peut s'agir d'une déclaration écrite, d'un poème, d'une chanson ou d'un autre objet.

Demandez aux élèves de discuter de leurs promesses et de leur raisonnement avec la classe au cours d'une conversation. Ensemble, décidez d'une façon d'honorer le legs de la boîte en bois cintré en faisant connaître vos engagements à l'ensemble de votre communauté. Vous pourriez notamment participer à une initiative de plus grande envergure, comme le Project of Heart ou la Journée Ayez un cœur, organisée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, ou le concours Imaginez le Canada, organisé par la CNVR.

Prévoyez du temps avec vos élèves plus tard dans l'année pour faire le bilan sur leurs promesses et réfléchir à leurs progrès, et éventuellement fixer avec eux de nouvelles promesses et de nouveaux engagements.

Annexe I : La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Article 2

Vous avez des droits, peu importe votre identité, votre origine, votre sexe, votre religion, votre culture ou votre langue, si vous avez un handicap ou si vous êtes pauvre ou riche. Vous méritez d'être traité équitablement.

Article 3

Tous les adultes doivent agir dans ton meilleur intérêt. Cela signifie qu'ils font toujours ce qu'il y a de mieux pour toi et qu'ils veillent à ce que tu sois toujours bien traité.

Article 12

Tu as le droit d'exprimer ton opinion et d'être écouté.

Article 19

Tu as le droit d'être protégé contre la violence et d'être en sécurité à tout moment.

Article 24

Tu as le droit de bénéficier des meilleurs soins de santé possible : de lieux pour t'aider si tu es malade, de médicaments si tu en as besoin, de diverses choses comme de l'eau potable et des aliments qui sont bons pour toi.

Article 27

Tu as le droit de t'attendre à ce que tes besoins fondamentaux soient satisfaits, ce qui signifie avoir accès à de la nourriture, à des vêtements et à un lieu de vie sûr.

Article 28

Tu as le droit de recevoir une bonne éducation et d'être encouragé par les adultes à poursuivre tes études aussi longtemps que tu le peux.

Article 30

Tu as le droit de pratiquer ta propre culture, ta propre langue et ta propre religion.

Article 42

Tu as le droit de connaître tes droits en tant qu'enfant. Les adultes ont la responsabilité de connaître tes droits et de s'assurer que tu les connais aussi.

*Adapté de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : [Version des enfants](#)

Annexe II : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Article 3

Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. Cela signifie qu'ils ont le droit de décider ce qui est le mieux pour eux et leurs communautés.

Article 8

Les peuples autochtones ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée. Cela signifie qu'ils ne peuvent être contraints d'adopter la culture et le mode de vie de quelqu'un d'autre, et ne doivent pas tolérer de voir leur culture détruite.

Article 10

Les peuples autochtones ne peuvent être déplacés ou réinstallés de force.

Article 11

Les peuples autochtones ont le droit de pratiquer et de faire revivre leur culture et leurs traditions.

Article 12

Les peuples autochtones ont le droit de pratiquer leurs traditions spirituelles et religieuses.

Article 13

Les peuples autochtones ont le droit de retrouver, d'utiliser et de transmettre aux générations futures leur histoire et leur langue, leurs traditions orales, leur système d'écriture et leur littérature, et de conserver leurs propres noms pour désigner les communautés, les lieux et les personnes.

Article 15

Les peuples autochtones ont droit à ce que l'enseignement et les moyens d'information reflètent fidèlement leurs cultures et leurs traditions.

Article 18

Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur toutes les questions qui les concernent.

*Adapté de la [publication de l'ONU](#)

Annexe III : Campagne de médias sociaux – Modèle

Les élèves peuvent utiliser ce modèle Instagram pour planifier une campagne sur les médias sociaux. Demandez aux élèves de trouver une photo convaincante pour représenter leur sujet et de rédiger une courte légende qui véhicule le message le plus important qu'ils souhaitent transmettre. Ils peuvent réfléchir à des mots-clés ou à d'autres détails créatifs à inclure. Voici d'autres consignes à considérer :

- Les images doivent être appropriées et reliées au sujet ;
- Les images et les statistiques doivent provenir de sources vérifiées ;
- Les légendes ne doivent pas dépasser cinq phrases ;
- Le contenu doit être original et ne pas utiliser l'IA ;
- Le contenu doit être approprié et ne doit pas comporter d'éléments d'exploitation, de provocation ou d'abus.

Une fois terminé, accrochez les affiches dans toute l'école pour sensibiliser les autres élèves. Si vous disposez d'un compte Instagram pour votre classe, vous pouvez créer de véritables billets à diffuser en ligne. Veillez à ne jamais inclure les visages de vos élèves sans l'autorisation signée de leurs parents ou tuteurs.



#

Annexe IV : Objets de la boîte en bois cintré

Cette liste ne présente que quelques-uns des centaines d'objets qui ont été déposés dans la boîte en bois cintré lors des événements nationaux de la Commission de vérité et réconciliation. Cliquez sur le nom de l'objet pour en voir une version numérique. Veuillez consulter les archives de la CNVR pour toute demande relative à l'utilisation des documents.

Veuillez examiner les objets et leur description à l'avance et veillez à ce que vos élèves soient préparés pour les thèmes qui pourraient être abordés. Ils doivent posséder les connaissances de base nécessaires et être attentifs à tout élément déclencheur.

En parcourant les archives de la CNVR, rappelez aux élèves que les objets placés dans la boîte en bois cintré ont tous une profonde signification. La signification de chaque objet n'est pas quelque chose que nous pouvons comprendre de l'extérieur. C'est une signification qui est vécue, expérimentée et transmise au sein des communautés dont ces objets sont issus.

Veuillez noter que les descriptions contenues dans les archives du site Web de la CNVR ne sont disponibles qu'en anglais, mais vous trouverez ci-dessous une traduction pour les éléments de cette annexe.

| <i>Nom</i> | <i>Description des archives</i> |
|--|---|
| Excuses du gouvernement du Canada au sujet des pensionnats indiens | John Duncan, ministre fédéral des Affaires autochtones et du Développement du Nord, a déposé ces objets dans la boîte en bois cintré lors de l'événement national de l'Atlantique, le 29 octobre 2011. |
| Expression de réconciliation de Carolyn Bennett | L'offrande à la boîte de bois cintré comprend la motion d'initiative parlementaire n° 402 qui demande la mise en œuvre des recommandations du rapport intérimaire de la CVR concernant l'éducation sur les pensionnats autochtones. Carolyn Bennett a présenté cette motion à la Chambre des communes le 21 juin 2012 et on explique que le gouvernement du Canada a refusé que cette demande soit traitée comme une motion, de sorte qu'elle ne sera pas débattue à la Chambre des communes. |

| Nom | Description des archives |
|--|--|
| Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en mohawk | Helen Gabriel et Hilda Nicholas ont déposé cet article dans la boîte de bois cintré lors de l'événement national du Québec le 27 avril 2013. |
| Expression de réconciliation de l'Association nationale des centres d'amitié | Représentant l'Association nationale des centres d'amitié, la Fondation de la famille J.W. McConnell, le Winnipeg Boldness Project, les Fondations communautaires du Canada, la Fondation Inspirit, l'Initiative d'éducation autochtone Martin, l'Université Vancouver Island et SmartSaver, Stephen Huddart et Diane Roussin ont déposé ces objets dans la boîte en bois cintré lors de l'événement de clôture à Ottawa, le 1 ^{er} juin 2015, à Ottawa, en Ontario. |
| Documents sur le vitrail « Fenêtre sur l'avenir » | Descriptions en français et en anglais du vitrail Giniigaaniimenaaning ou « Regard vers l'avenir » de l'artiste Christi Belcourt. Ce vitrail est situé dans le bâtiment du Parlement et dépeint les relations du Canada avec les peuples autochtones. |
| Lettre d'intention du bibliothécaire et archiviste du Canada, Guy Berthiaume | Une lettre d'intention encadrée datée du 1 ^{er} juin 2015 de Guy Berthiaume, bibliothécaire et archiviste du Canada, adressée au directeur du Centre national pour la vérité et la réconciliation. M. Berthiaume reconnaît le rôle que doit jouer Bibliothèque et Archives Canada en fournissant des documents à la Commission, en continuant de faciliter l'accès à ses fonds, et en travaillant avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation. |
| Déclaration de soutien de l'Assemblée nationale du Québec | Une copie encadrée d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le mardi 23 avril 2013 en appui à la Commission de vérité et réconciliation du Canada. |
| Déclaration de réconciliation encadrée de la Young Women's Christian Association | Une copie encadrée de l'engagement de la Young Women's Christian Association du Canada en faveur de la réconciliation. La déclaration énumère les engagements de YWCA Canada, notamment le renforcement des partenariats avec les communautés et les organisations autochtones, l'élaboration de plans de relève pour les postes de direction, la lutte contre la violence à l'égard des femmes autochtones, l'élaboration de programmes pour les filles et les jeunes femmes autochtones et la lutte contre l'itinérance visant les filles et les femmes autochtones. |
| Déclaration de réconciliation des maires des grandes villes du Canada | Une copie encadrée de la « Déclaration d'appui à la réconciliation des maires des grandes villes du Canada » qui souligne l'engagement de cette organisation en faveur de la réconciliation. |